

SÉANCE DU 20 JUILLET 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 20 juillet 2022 à 16 h, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

BEUCHESNE, Mario	Maire	Saint-Fabien
CARON, Guy	Maire	Rimouski
DUCHESNE, Robert	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
GAGNON, Chantal	Mairesse	La Trinité-des-Monts
PROULX, Langis	Maire	Esprit-Saint
ST-PIERRE, Francis	préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
THÉRIAULT, Julie	Mairesse	Saint-Marcellin

Étaient absents :

LEPAGE-LECLERC, Vanessa	Représentante	Saint-Anaclet-de-Lessard
SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
VIEL, CLAUDE	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16h01.

22-219 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

SÉCURITÉ INCENDIE

22-220 ACHAT D'UNE CAMIONNETTE

CONSIDÉRANT QUE le 13 avril 2022, le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette a adopté la résolution 22-133 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES / CAMIONNETTE ;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cet appel d'offres sur invitation, aucune soumission n'a été reçue ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle de la MRC prévoit que la MRC peut conclure de gré à gré un contrat dont la dépense est d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, lorsqu'à la suite d'une procédure de mise en concurrence, la MRC démontre qu'elle n'a reçu aucune soumission répondant aux besoins recherchés;

CONSIDÉRANT les démarches de gré à gré effectuées par le directeur du service régional de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Automobiles Bouchard & Fils inc.;

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité des membres

habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise l'achat auprès d'Automobiles Bouchard & Fils inc. d'une camionnette F-150 XLT cabine supercrew 4RM caisse de 6,5 PI W1E au montant avant taxes de 52 800 \$, à même le fonds de roulement en incendie. Il est entendu que le prix inclut une minifourgonnette Dodge Caravan 2015 cédée à titre de véhicule d'échange.

AUTRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 16h04.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et greff.-trésorier